



REGLEMENT FALLENFEST

FALLENFEST est un concours sous forme de festival musical consacré aux groupes de musique de la région organisé par la société Capitol Studios S.A.S. au capital de 180 000 €, sise 49, boulevard Biron 93400 Saint-Ouen SIRET : 44162320400019, commercialisé sous l'enseigne « Capitol Studios Paris ».

FALLENFEST se veut au service des groupes de musiciens franciliens. Ainsi, tous les groupes d'Ile-de-France, de tous styles et de tous niveaux qui jouent des titres originaux et en direct, peuvent participer à la manifestation.

Chaque édition de **FALLENFEST** a lieu en Ile de France et se déroule sur dix mois environ, soit du 1^{er} avril à fin janvier suivant, soit du 1^{er} octobre au début juillet suivant. Ainsi deux éditions peuvent-elles avoir lieu semi-simultanément, les derniers mois de l'une chevauchant les premiers mois de celle d'après.

Chaque édition se déroule en plusieurs étapes. Les premiers concerts se déroulent à **Capitol Studios** ou éventuellement sous certaines conditions et à la demande du groupe participant, au **Batofar**. Pendant chaque soir de concerts, différents groupes montent sur scène pour présenter leur concert et le public de la salle vote pour déterminer quels groupes iront au deuxième tour à **Capitol Studios** ou éventuellement (sous certaines conditions et à la demande du groupe) à la **Boule Noire**, puis en Demi-finale au **Glaz'art** ou au **Divan du Monde** ou éventuellement sous certaines conditions au **Trabendo** (capacité 750 personnes), et enfin en finale à la **Cigale**, au **Bataclan**, ou à l'**Elysée Montmartre**.

CONDITIONS POUR PARTICIPER

Tous les artistes et groupes résidant en Ile de France ou à proximité (départements 60 / 75 / 76 / 77 / 78 / 91 / 92 / 93 / 94 / 95) peuvent participer à **FALLENFEST** à condition de prendre connaissance de ce règlement et de s'y conformer, de venir au complet au rendez-vous de pré-sélection, de jouer en direct et sans reprises (répertoire originel uniquement), d'avoir des besoins techniques gérables par le festival, dans la limite de la capacité d'accueil de l'organisation et avant la date de clôture des inscriptions.

Le festival se réserve le droit de refuser ou de révoquer l'inscription ou la participation à FALLENFEST à tout moment dans les cas suivants:

- a) Les groupes qui ne viendront pas au complet et à l'heure au rendez-vous de pré-sélection.
- b) Les groupes qui n'auront pas fourni à FALLENFEST les informations ou formalités nécessaires (autorisations parentales pour les mineurs, par exemple), en fournissant des éléments erronés, faux ou incomplets.
- c) Les groupes qui feront des reprises. Le répertoire doit être 100 % original.

d) Les groupes qui utiliseront plus de cinq minutes de musique préenregistrée ou préprogrammée sur scène, ou un DJ sans autres musiciens (sauf accord expresse de l'organisation à demander en écrivant à programmation@fallenfest.com). Les instruments doivent être joués en direct.

e) Les groupes dont les besoins techniques ou de personnel ne seront pas gérables par l'organisation au jugement de celle-ci. Les groupes dont le nombre de musiciens s'élèveront à plus de dix.

f) Les groupes qui se seront inscrits après que la capacité d'accueil de FALLENFEST soit déjà atteinte au niveau du nombre de participants et du planning des soirées (au jugement de l'organisation) ou après la date de clôture des inscriptions.

g) Les groupes dont les membres ne sont pas tous résidents en Ile de France ou à proximité (départements 60 / 75 /76 / 77 / 78 / 91 / 92 / 93 / 94 / 95) ou qui n'y répètent pas.

h) Les groupes qui ne viendront pas – ou pas à l'heure – pour leur concert, ou qui ne rendront pas à l'organisation avant l'ouverture des portes au public le soir de leur concert les éventuelles préventes non vendues dans leur état d'origine (lisibles et non déchirées) qu'ils ont prises afin de proposer des places à tarif favorable à leur public, ou qui ne rendront pas à l'organisation avant l'ouverture des portes au public le soir de leur concert les recettes des éventuelles préventes manquantes, déchirées, vendues et/ou remises au public parmi celles qu'ils ont prises.

Il est expressément interdit d'utiliser le festival pour lancer des messages politiques.

Par une décision inattaquable de l'organisation, pourront être exclus de **FALLENFEST** : Les groupes ne respectant pas les consignes de sécurité de l'organisation, le matériel de l'organisation ou de la salle. Les groupes liés - même de façon indirecte et non officielle - à des organisations politiques ou militantes. Les groupes qui ont, pendant leur concert ou précédemment à celui-ci, énoncé des déclarations politiques ou militantes. Les groupes liés - même de façon indirecte et non officielle - à des milieux politiques dont l'activité directe ou indirecte - également à cause de la réaction effective ou présumée de tiers - puisse être considérée - selon décision exclusive et inattaquable de l'organisation - de quelque façon que ce soit dangereuse pour la sécurité des spectacles et pour le bon déroulement des concerts. Les groupes qui incitent le public à la violence ou qui ont un comportement violent. Les groupes qui sont visiblement sous l'emprise de psychotropes ou en état d'ébriété. L'exclusion pourra intervenir à n'importe quelle phase du festival. Le groupe n'aura pas droit de prendre part aux phases suivantes du festival même s'il a été qualifié précédemment. L'organisation se réserve le droit de communiquer sa décision irrévocable - même verbalement - à tout moment.

Afin d'éviter le playback/demi-playback, les appareillages mécaniques, numériques, et les supports phoniques présentés pour garantir le bon déroulement des performances ne pourront être utilisés que si, selon la décision du festival, ils ne représentent pas de manière déterminante un contenu important du spectacle.

Il n'y a aucune limite d'âge ou de style musical pour participer.

DEROULEMENT

Chaque édition de **FALLENFEST** se déroule en 4 étapes. Un **premier tour** de qualification se déroulera à **Capitol Studios** selon les dates indiquées sur le site internet www.fallenfest.com (les dates sont susceptibles d'être modifiées) aux dates proposées par l'organisation.

Les groupes qui seront sélectionnés pendant le premier tour participeront au **deuxième tour** qui se déroulera selon les modalités & dates indiquées sur le site internet www.fallenfest.com (les dates sont susceptibles d'être modifiées).

Les groupes qui seront sélectionnés pendant le deuxième tour accéderont aux **demi-finales** qui auront lieu selon les modalités & dates indiquées sur le site internet www.fallenfest.com (les dates sont susceptibles d'être modifiées).

Les groupes qui seront sélectionnés pendant les demi-finales joueront en **Finale** aux dates indiquées sur le site internet www.fallenfest.com (les dates sont susceptibles d'être modifiées).

Dans chacune des soirées de **FALLENFEST**, entre deux et quatorze groupes joueront par soir. L'organisation garde toute faculté de modifier le nombre des groupes qui joueront chaque soir ainsi que le temps de passage en fonction des nécessités inhérentes au déroulement de la manifestation et du festival.

Lors de chaque étape, les modalités de vote et du nombre de voix nécessaires pour passer à l'étape suivante seront déterminés par l'organisation et communiqués aux participants par courriel ou sur le compte Fallenfest du participant à www.fallenfest.com.

Chaque groupe a une durée maximale à disposition pour présenter son spectacle, durée qui est fixée par les organisateurs et qui est en principe la même pour tous les groupes participants la même soirée. L'organisation se réserve cependant le droit de modifier cette durée, en la réduisant ou en l'augmentant, même pour un groupe en particulier, en fonction des nécessités. Sauf stipulation ou décision contraire, les groupes disposeront chacun de 30 minutes sur scène en total, englobant le changement de scène et la présentation de leur concert.

Tous les groupes devront suivre les indications fournies par les responsables de l'organisation pour le changement de scène; le régisseur / directeur de scène effectuera le décompte du temps à disposition et, à tout moment et sa décision étant sans appel, il a la faculté d'interrompre le concert au cas où la durée fixée serait dépassée.

Il n'est pas prévu de fournir gratuitement à manger ou à boire aux artistes et groupes participants.

Aucun remboursement des frais de voyage ou de transfert des participants n'est prévu, les participants étant de la région où ont lieu les concerts.

Fallenfest n'est pas employeur des participants. Les artistes et groupes participant à Fallenfest à titre volontaire, relevant d'une démarche de ceux-ci dans le cadre de leurs loisirs ou épanouissement personnel, et ne sauront être considérés comme des travailleurs employés ou des artistes professionnels au sens du Code de Travail.

L'organisation se réserve le droit de modifier le choix des lieux de concerts lors de toutes les étapes.

SELECTIONS / VOTE

Tous les artistes répondant aux critères de participation peuvent jouer au premier tour : Fallenfest propose un concert dans de bonnes conditions pour tous, sans frais ni engagement pour eux.

Par la suite, la sélection s'opère par le vote des spectateurs, les coups de coeur de la Fallen'team, et lors des finales, par les votes d'un jury de professionnels de la musique.

Lors de chaque soirée, les spectateurs - sauf les invités / guestlists / accrédités - reçoivent à l'entrée de la salle, lors de leur arrivée, des billes pour voter sur le stand prévu à cet effet pendant la soirée. Les billes sont remises par le spectateur à la personne responsable des votes qui les insère sous les yeux du votant dans les différentes urnes transparentes, une par artiste. Chaque spectateur peut répartir ses billes comme il le souhaite pendant les concerts, et les urnes sont visibles par tous pendant toute la soirée. Nous encourageons les spectateurs à jouer leur rôle de jury et à découvrir plusieurs artistes. A la fin de la soirée, les niveaux de votes sont comparés et les noms des artistes sélectionnés sont annoncés. Les résultats des votes sont communiqués également sur le site internet www.fallenfest.com, rubrique « Agenda & Résultats ».

Lors des premiers et deuxièmes tours, la Fallen'team peut également sélectionner des artistes coups de coeur en ballottage ou repêchage. Cette sélection optionnelle et à l'appréciation de la Fallen'team s'opère en fonction des critères de talent, d'investissement, de qualité de compositions, de respect du règlement, et de sympathie et simplicité des artistes. Cela est également possible lors des demi-finales sous forme de ballotages éventuels pour la finale s'il reste de la place.

Dans le cas où des groupes, en première position ou en position de passage à la phase suivante, obtiendraient environ le même nombre de voix, tous les groupes en question bénéficieraient de la

même classification et passeraient à l'étape suivante (sauf lors des finales) ou peuvent être éventuellement « en ballottage » en attente de voir s'il restera des créneaux de concert pour eux pour l'étape suivante de l'édition en cours.

Le festival prévoit des tours susceptibles d'être modifiés pendant le déroulement du festival, en fonction du nombre de groupes inscrits ou en attente d'inscription, voire en fonction de la disponibilité des salles de concert, soit en augmentant soit en diminuant le nombre de soirées du festival selon les nécessités.

Les modalités d'admission aux différentes phases finales de **FALLENFEST** seront établies sur indications générales transmises aux inscrits par courriel électronique et / ou sur le site ou forum Fallenfest en ligne sur l'internet à www.fallenfest.com.

Fallenfest n'étant pas réfractaire aux bonnes idées et au changement, le système de vote est susceptible d'évoluer.

FINALES : DEROULEMENT, VOTE & RECOMPENSES

L'étape finale de **FALLENFEST** consistera en un ou plusieurs soirées de « finales » ayant lieu dans de grandes salles de concerts de capacité de plus de 800 personnes (par exemple, **La Cigale**, **l'Elysée Montmartre**, ou le **Bataclan**), le nombre exacte de finales et de finalistes étant en fonction du nombre d'artistes / groupes inscrits et qualifiés selon les modalités déterminés par l'organisation. En général entre dix et quatorze artistes / groupes joueront par soir de finale.

Un classement sera établi chaque soir du finale en fonction des votes du public et du jury.

Les votes des spectateurs et le jury de professionnels pèsent chacun pour moitié dans l'établissement du classement des artistes.

La composition du jury (sous réserve des disponibilités) est consultable sur le site internet www.fallenfest.com.

A l'issue des finales, le jury désignera le **Grand Lauréat** parmi les vainqueurs de chaque soir de Finale. En cas de plusieurs soirs de finales, le grand lauréat de la saison est sélectionné par les membres du jury ayant assisté à toutes les soirées de finale.

FALLENFEST offrira des lots à ses participants finalistes lors des finales en fonction de leur classement final, sans exclure d'en offrir également lors de chaque étape en fonction des modalités qui seront précisés par l'organisation sur le site internet www.fallenfest.com.

Les éventuelles récompenses sous forme de bons d'achats, instruments, ou micros seront normalement remises le soir de la finale ou dans la semaine suivante, ou au plus tard dans les quatre mois suivants.

RECOMPENSES EN STUDIO D'ENREGISTREMENT

Les jours d'enregistrement et de mixage comprennent selon le cas, le Studio A (mixage & enregistrement) ou le Studio B (enregistrement) de **CAPITOL STUDIOS PARIS** pendant 12 heures par jour (10h-22h), en journées non-divisibles.

Les séances comprennent un assistant, dont le rôle est de gérer l'ouverture et la fermeture des séances et d'assister l'ingénieur du son de l'artiste à être opérationnel au plus vite dans le studio.

Les séances ne comprennent pas de musiciens, de réalisateur, d'arrangeur, d'ingénieur du son, de bandes (disques dur, bandes analogiques), d'instruments, d'amplis, de baguettes & peaux de batterie, de cordes de guitares, de médiators, d'accordage de piano, de courses et catering, de location de matériel supplémentaire, de stockage de données informatiques de l'artiste.

L'artiste ou groupe reste producteur de sa musique et responsable de ses enregistrements, y compris le personnel (musiciens, réalisateurs, ingénieurs du son, arrangeurs, paroliers), les instruments, les bandes, les disques durs, les copies et les

sauvegardes. Le groupe ou artiste est responsable de la bonne gestion des séances et la sauvegarde et l'archivage des bandes et données informatiques. Fallenfest et Capitol Studios ne peuvent pas être tenus responsables des affaires laissées au studio par le groupe ou ses invités, ni de l'archivage/stockage des bandes et données informatiques, ni de la qualité des résultats obtenus pendant les séances. Comme dans tout studio d'enregistrement professionnel, le groupe est responsable de toute dégradation du studio ou des machines causée par lui ou ses invités. Les séances ne comprennent pas de droit de filmer les séances au studio avec une équipe de tournage ou avec des lumières ou projecteurs d'éclairage pour un tournage vidéo ou film sans accord spécifique et écrit avec Capitol Studios, établi à l'avance. Le nombre de personnes admises dans le studio pour les séances en question sera limité à 10 à la fois. Les groupes seront tenus de respecter les consignes et le règlement intérieur du studio (exemples non limitatifs : les horaires, l'interdiction de fumer, le respect des personnes et du matériel, le nombre de personnes présentes, etc.) faute de quoi le personnel de Capitol Studios se réserve le droit de mettre fin aux séances à tout moment sans redevance, contrepartie ou compensation pour le groupe en question.

Les dates d'enregistrement et de mixage sont fixées entre les groupes et Capitol Studios dans le mois qui suit la finale. Pour les blocs de séances de plusieurs jours, les dates seront principalement entre mi-juin et fin août environ et pendant les vacances scolaires de Noël de fin décembre au début janvier suivant la finale, sous réserve. Le studio se réserve le droit de reporter les séances ou de modifier les dates à tout moment. Le groupe doit utiliser les séances de studio dans les cinq mois après le concert Fallenfest lors duquel il les a gagnés, sauf indisponibilité du studio. Ce délai est porté à neuf mois pour les séances gagnées lors des finales.

Les séances de studio sont valables uniquement pour enregistrer ou mixer les titres et performances du groupe de musiciens qui ont participé aux concerts donnant lieu à ces récompenses.

INSCRIPTIONS

L'inscription à **FALLENFEST** est gratuite et se fait par internet sur le site www.fallenfest.com selon les instructions qui figurent sur la page « Inscriptions ». L'inscription doit être faite dans les délais et dans la limite du nombre de participants possible. Fallenfest se réserve le droit de déterminer le nombre de groupes qu'il pourra accueillir et toute inscription au-delà ne pourra pas être prise en compte.

Tous les groupes participant à **FALLENFEST** doivent lire et accepter ce règlement avant de s'inscrire et participer. Si un membre du groupe n'a pas atteint la majorité légale, un parent devra obligatoirement accompagner le groupe lors des concerts et signer une autorisation écrite. Il est interdit de rajouter des membres au groupe une fois l'inscription enregistrée sans l'accord de l'organisateur. Remplacer plus d'un tiers des membres du groupe est également interdit sans l'accord de l'organisateur.

RENDEZ-VOUS DE PRE-SELECTION

Un rendez-vous de pré-sélection avec l'équipe du festival sera prévu avant de programmer le premier concert du groupe pour chaque saison/édition du festival, et les groupes devront s'y présenter au complet (c'est-à-dire avec tous leurs membres). L'absence d'un membre, ou un retard important du groupe, constitue une éventuelle raison valable et suffisante pour ne pas le programmer au festival.

Un élément du groupe (éventuellement désigné par le reste du groupe) sera prévenu par téléphone ou par courriel de l'horaire, du jour et du lieu du rendez-vous, et en aucun cas ni pour quelque raison que ce soit, la non communication de ces informations aux autres membres du groupe ne pourra être imputée à l'organisation.

Il incombe donc à tous les membres du groupe de rester en contact afin de garantir à tous qu'ils seront bien informés de l'horaire, du jour et du lieu du rendez-vous de pré-sélection avec l'équipe du festival.

BILLETTERIE

Des billets pour les concerts seront généralement disponibles en prévente par l'internet auprès de Fnac Spectacles (www.fnacspectacles.com), ainsi que sur place le soir du concert, aux tarifs (hors frais de location) indiqué sur la page "FAQ" (Foire aux Questions) du site www.fallenfest.com.

La vente de billets par les participants n'est pas une condition pour participer à **FALLENFEST**. Des préventes seront confiées aux participants lors du rendez-vous avant les concerts s'ils le souhaitent, afin de proposer des places à tarif préférentiel à leur public.

Les obligations des participants concernant les éventuelles préventes qui leur sont confiées sont de remettre à **FALLENFEST** avant l'ouverture des portes le soir du concert en question les éventuelles places invendues, dans leur état d'origine et non déchirées, ainsi que les recettes correspondant aux places vendues ou manquantes.

FALLENFEST peut proposer des récompenses supplémentaires à chaque étape aux groupes ayant atteint certains niveaux de préventes. Ces récompenses sont décrites sur le site internet www.fallenfest.com, page Récompenses. Il s'agit en général d'enregistrements multipistes, de vidéos ou photos, ou de séances de studio d'enregistrement ou de mixage.

La possibilité de jouer dans des salles plus grandes que le parcours normal du festival peut éventuellement être laissée à certains participants, à leur demande et de façon non obligatoire et sous réserve d'acceptation par Fallenfest, contre un engagement réciproque de leur part sur un nombre minimum de préventes sous forme d'un chèque de caution dont le montant sera déterminé selon la salle en question. Cette caution sert à sensibiliser les participants sur l'importance de ne pas annuler et de ne pas prendre ces concerts plus importants à la légère et n'est encaissé qu'en cas de non respect de l'engagement minimum ou en cas d'annulation du concert par le participant moins de cinq semaines avant le concert. Avant le 1er tour, qui représente la première expérience du festival avec un groupe, il peut aussi être demandé au groupe un acompte encaissé et non remboursable, si le groupe souhaite commencer le parcours dans une salle optionnelle plus importante et plus chère à la location.

Ces salles optionnelles et engagements y afférents ne sont aucunement obligatoires pour participer au concours ni pour accéder aux étapes normales du concours y compris les finales, s'agissant uniquement de la possibilité éventuelle de jouer dans des salles plus importantes que le parcours normal du festival pour les participants qui le désirent.

BALANCES, TEMPS ET ORDRE DE PASSAGE

Les groupes auront généralement entre 20 et 30 minutes chacun de balance le jour du concert si le planning le permet (si les groupes sont en retard ou pour toute autre raison technique, le temps de balance pourra être réduit ou supprimé).

L'ordre de passage sera déterminé par l'organisation. Une fois l'horaire attribué, celui-ci ne pourra plus être modifié, sauf par l'organisateur ou en cas de force majeure et uniquement si le changement s'avère compatible avec les nécessités de l'organisation.

Les temps de balances seront généralement accordés dans l'ordre inverse de l'ordre de passage sur scène (sauf lors des finales), ce qui signifie que le dernier groupe qui passera sur scène fera la première balance et que le premier groupe qui passera sur scène fera sa balance en dernier. Des horaires de passage pour les balances et pour le concert seront fournis à chaque groupe, qui sera tenu de respecter une ponctualité absolue. Tout groupe qui ratera son horaire de passage est susceptible de ne pas pouvoir faire de balances.

Un quelconque retard lors des concerts (voire d'un seul élément du groupe) constitue un motif suffisant (décision sans appel de l'organisation) et sans recours possible pour disqualifier le groupe ou abroger son concert -- bien que cela ne soit pas le but du festival.

INSTRUMENTS ET ENREGISTREMENTS

L'organisateur fournira un système de son et lumière de haute qualité que tous les groupes utiliseront. Seuls les ingénieurs et techniciens de **FALLENFEST** et / ou de la salle de concert seront habilités à manipuler le matériel technique (sono / lumière) ou être présents dans la régie technique.

L'organisateur mettra à disposition des groupes une batterie composée de toms et d'une grosse caisse, des microphones et des retours pour toutes les étapes de **FALLENFEST**. Un ingénieur du son ainsi qu'un backliner et éventuellement un technicien lumière seront présents pour les artistes à toutes les étapes.

Chaque membre d'un groupe devra emmener son instrument personnel (exemple : guitare, basse, clavier) ainsi que ses éventuels amplis, pédales d'effets et le câblage nécessaire pour brancher son matériel. Les batteurs devront obligatoirement emmener leur propre pédale de grosse caisse, leur caisse claire, leurs cymbales et leurs baguettes. Sauf dérogation par l'organisation, tous les groupes utiliseront le même kit de batterie fournie par l'organisation.

Pour que les changements de plateau soient les plus courts possibles, un groupe dont le batteur est gaucher jouera soit en premier soit en dernier.

Tous les groupes doivent suivre les instructions données par les organisateurs et la personne en charge de la scène.

Il est interdit de faire des reprises de chansons existantes. Toutes les chansons doivent être originales, écrites et composées par l'artiste ou groupe qui joue.

Par défaut, sauf stipulation ou décision contraire de l'organisation, le temps total sur scène par groupe par soir, concert et transition compris, est de 30 minutes.

Les effets pyrotechniques sont interdits et les éventuels décors de scène des artistes doivent être ignifugés.

Tout groupe qui utilisera plus de temps que la durée impartie se verra éventuellement disqualifié, coupé du son, et/ou pénalisé des points ou résultats dans le cas des finales.

ANNULATION ÉVENTUELLE OU CHANGEMENT DE DATE

Toute annulation d'une date de concert par un groupe participant, moins de cinq semaines avant la date du concert et peu importe la raison, entraînera sa disqualification et la perte des récompenses éventuellement gagnées auparavant ainsi que, pour les salles optionnelles, l'encaissement de la caution. Le groupe annulant devra remettre à l'organisation toutes les éventuelles préventes qui lui avaient été confiées par le festival ou leur équivalent financier selon leur valeur faciale et - sauf encaissement de la caution - ne pourra participer à nouveau qu'à la saison suivante, en commençant au premier tour.

L'éventualité qu'une date soit reportée par la salle de concerts ou par **FALLENFEST** est tout à fait improbable, cependant, au cas où cela se passerait, une date de remplacement serait proposée aux groupes participants ; les groupes pourront alors décider de participer ou non à la nouvelle soirée.

CAPTATION AUDIO-VISUELLE

Tous les concerts pourront être filmés, photographiés et enregistrés dans leur intégralité par l'équipe de **FALLENFEST**. Le groupe s'engage en participant à **FALLENFEST** à se laisser filmer, photographier et enregistrer. L'organisation se réserve le droit de diffuser par tous les moyens de retransmission connus (Radio, Télévision, Site Internet, etc.) les images et sons captés lors des concerts des groupes à des fins promotionnelles de **FALLENFEST**. L'acceptation de ce règlement à l'inscription tient lieu d'acceptation.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tous les membres des groupes participants ont l'obligation de prendre connaissance du présent règlement, ainsi que des informations sur le site www.fallenfest.com et de s'y adapter. Cela permettant d'offrir à chacun des participants un service efficace et transparent.

Ce présent règlement est complété par les informations des pages **FAQ** (Foire à Questions) et **Récompenses** sur le site du festival à www.fallenfest.com.

Même si ce règlement et la FAQ et page Récompenses ne sont pas lus, ils seront considérés comme souscrits et acceptés par chaque participant lors de son inscription ou participation, ou celle de son groupe, à **FALLENFEST**.

Il est possible de télécharger ce règlement sur le site internet de **FALLENFEST** à www.fallenfest.com.